

Parti Équitable

États Financiers

31 décembre 2018

PARTI ÉQUITABLE

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	3
➤ Évolution de l'actif net	4
➤ Bilan	5
➤ Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 – 8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
➤ Établissement financier où sont déposées les sommes recueillies	Annexe 1
➤ Cadre de référence	Annexe 2



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction de
Parti Équitable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Parti Équitable** (le « Parti »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit



généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans l'état au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de l'état, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si l'état représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Saint-Lazare,
le 25 juin 2019

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111083

PARTI ÉQUITABLE

3

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Produits		
Contributions (note 4)	8 \$	100 \$
Cotisations des membres	2	-
Remboursement des frais d'audit	296	279
Allocation et appariement du Directeur général des élections du Québec	<u>5 161</u>	<u>3 909</u>
	5 467	4 288
Charges		
Honoraires professionnels	1 368	940
Frais de déplacement	580	215
Frais de bureau	451	308
Intérêts et frais bancaires	<u>173</u>	<u>77</u>
	<u>2 572</u>	<u>1 540</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>2 895 \$</u>	<u>2 748 \$</u>

PARTI ÉQUITABLE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>Non affecté</u>	<u>Total 2018</u>	<u>Total 2017</u>
SOLDE AU DÉBUT	15 155 \$	15 155 \$	12 407 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>2 895</u>	<u>2 895</u>	<u>2 748</u>
SOLDE À LA FIN	<u>18 050 \$</u>	<u>18 050 \$</u>	<u>15 155 \$</u>

PARTI ÉQUITABLE**BILAN**

au 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	18 031 \$	14 765 \$
Sommes à recevoir de l'État	-	111
Compte à recevoir du Directeur général des élections du Québec	<u>19</u>	<u>279</u>
	<u>18 050 \$</u>	<u>15 155 \$</u>
 ACTIF NET		
Non affecté	<u>18 050 \$</u>	<u>15 155 \$</u>

Au nom du parti :

_____, représentant officiel

PARTI ÉQUITABLE

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

6

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds-produits	5 727 \$	4 518 \$
Sorties de fonds-charges	<u>(2 461)</u>	<u>(1 693)</u>
ACCROISSEMENT NET DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 266	2 825
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 3)	<u>14 765</u>	<u>11 940</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 3)	<u>18 031 \$</u>	<u>14 765 \$</u>

PARTI ÉQUITABLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2018

1- FORME JURIDIQUE

Le Parti Équitable est un parti politique autorisé depuis le 20 février 2012 par le Directeur général des élections du Québec en vertu de la Loi électorale du Québec.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Le parti constate ses contributions lorsqu'elles sont reçues.
Les remboursements des frais d'audit et les allocations du directeur général des élections du Québec sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider le parti à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Le parti évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du compte à recevoir du Directeur général des élections du Québec.

PARTI ÉQUITABLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 31 décembre 2018

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

3- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Encaisse	<u>18 031 \$</u>	<u>14 765 \$</u>

4- CONTRIBUTIONS

	Nombre		
Contributions des électeurs	2 (1 en 2017)	<u>10 \$</u>	<u>100 \$</u>

PARTI ÉQUITABLE

Annexe 1

ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Numéro du compte
Caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges	462, chemin Grande-Ligne Rigaud (Québec) J0P 1P0	

PARTI ÉQUITABLE

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch. II Art. 82, 82.1	5 141,93	-			5 141,93	94,1%
Revenus d'appariement		Art. 82.2	18,75	-			18,75
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap. II Art. 112	296,06				296,06	5,4%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-		-	-	0,0%
Total du financement du directeur général des élections		5 456,74	-		-	5 456,74	99,8%
Revenus autonomes	Tableau I	10,00		-		10,00	0,2%
Transferts des entités autorisées		-		-		-	-
Total du financement du parti et des instances		5 466,74	-	-	-	5 466,74	100%
Financement total		5 466,74		-			

UTILISATION DU FINANCEMENT								
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$			
Administration courante	Tableau II	2 571,65		-		2 571,65	47,0%	
Communication et diffusion d'un programme politique		-		-		-	0,0%	
Coordination de l'action politique		-		-		-	0,0%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections			-	-		-	-	0,0%
Autres dépenses		-		-		-	-	0,0%
Total des dépenses du parti et des instances		2 571,65	-	-	-	2 571,65	47,0%	
Dépenses totales		2 571,65		-				
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		2 895,09		-		2 895,09		
Annuelles : 2 895,09 \$ Électorales : - \$								
Variation du financement par les postes du bilan								
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	3 266,00		-		3 266,00 \$	59,7%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autreS que la trésorerie		(370,91)		-		(370,91) \$	-6,8%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme				-		- \$	0,0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme				-		- \$	0,0%	
Financement total utilisé		5 466,74		-		5 466,74 \$	100%	

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

2 juillet 2019

Date

Signature du représentant officiel

PARTI ÉQUITABLE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
<i>Avances et remboursements du directeur général des élections</i>	-	-	-	Ligne 5
<i>Moins : remboursement d'avances excédentaires</i>	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
REVENUS AUTONOMES				
<i>Contributions</i>	7,50	100,00	-	Ligne 1 (Annexe 3)
<i>Adhésions (cartes de membres)</i>	2,50	-	-	Ligne 2
<i>Revenus d'activités politiques</i>	-	-	-	Ligne 3
<i>Revenus accessoires</i>	-	-	-	Ligne 4
<i>Remboursement TPS/TVQ</i>	-	-	-	
<i>Intérêts gagnés</i>	-	-	-	Ligne 9
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 10 à 18
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	
Total des revenus autonomes	10,00	100,00	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
<i>Des instances au parti</i>				
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-	
<i>Autres revenus de transferts</i>	-	-	-	
Total des transferts des instances au parti	-	-	-	
<i>Du parti aux instances</i>			-	Ligne 6
<i>Entre instances</i>			-	Ligne 7
Total des transferts	-	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	-	-	-	
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-	-	-	
<i>Personnel administratif et informatique</i>	-	-	-	
<i>Charges sociales</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
<i>Administration</i>	-	-	-	
<i>Vérification (audit)</i>	1 368,29	939,46	-	
<i>Juridiques</i>	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total partiel	1 368,29	939,46	-	
<i>Locaux et frais afférents</i>				
<i>Loyer</i>	-	-	-	Ligne 32
<i>Taxes foncières et assurances</i>	-	-	-	
<i>Entretien et réparations</i>	-	-	-	
<i>Chauffage et électricité</i>	-	-	-	
<i>Amortissement bâtiments et améliorations locatives</i>	-	-	-	
<i>Perte sur disposition d'immobilisation</i>	-	-	-	Ligne 36
Total partiel	-	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Télécommunications</i>	-	-	-	Ligne 33
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	451,44	307,63	-	Ligne 30
<i>Location et entretien des équipements</i>	-	-	-	
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	579,46	214,94	-	
<i>Amortissement mobilier et équipements</i>	-	-	-	
Total partiel	1 030,90	522,57	-	
<i>Frais financiers</i>				
<i>Intérêts sur emprunts</i>	-	-	-	Ligne 20
<i>Frais de service et d'administration</i>	172,46	77,40	-	Ligne 35
Total partiel	172,46	77,40	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 37 à 41
Total administration courante	2 571,65	1 539,43	-	

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	-	-	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	-	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total communications et diffusion d'un programme politique	-	-	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	Ligne 29
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
<u>Moins</u> : Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	-	-	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	
Entre instances	-	-	-	Ligne 23
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	-	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
<u>Moins</u> : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres : (préciser)	-	-	-	
Total des dépenses ayant trait aux élections	-	-	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total autres dépenses	-	-	-	
Total des dépenses du parti et des instances	2 571,65	1 539,43	-	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	18 031,49	14 765,49	-
Petite caisse			-
Placements encaissables sur demande			
Marge(s) de crédit bancaire			

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le 2 juillet 2019

Date

Signature et déclaration du chef de parti

Je, Stéphane Blais
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Parti Équitable
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a exercé son mandat en conformité avec la Loi.

Signature de la ou du chef du parti

le 2 juillet 2019

Date